



NATIONS  
UNIES



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2001/L.17  
6 novembre 2001

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE  
ET TECHNOLOGIQUE  
Quinzième session  
Marrakech, 29 octobre-6 novembre 2001  
Point 3 a) de l'ordre du jour

**QUESTIONS RENVOYÉES À L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL  
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES**

**TROISIÈME RAPPORT D'ÉVALUATION DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL  
D'EXPERTS SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT**

**Projet de conclusions proposé par le Président**

1. Le SBSTA a remercié le Président du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), M. Robert Watson, de sa présentation du troisième rapport d'évaluation et notamment du rapport de synthèse.
2. Le SBSTA a pris note du document FCCC/SBSTA/2001/INF.6 qui contient des informations pertinentes sur le troisième rapport d'évaluation.
3. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer d'ici au 15 février 2002 pour compilation dans un document de la série MISC leurs observations sur:
  - a) Les enseignements à tirer de l'information contenue dans le troisième rapport d'évaluation; et

b) Les activités que le GIEC pourrait mettre en œuvre pour répondre aux besoins de la Convention et du Protocole de Kyoto.

4. Le SBSTA a prié le secrétariat:

a) D'organiser un atelier pour étudier les enseignements à tirer de l'information figurant dans le troisième rapport d'évaluation et déterminer comment le contenu de ce rapport peut faciliter les travaux du SBSTA et des autres organes de la Convention qui concernent les changements climatiques, la recherche et l'observation systématique, l'incidence des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, la mise au point de techniques novatrices, les questions méthodologiques et d'autres sujets abordés dans le rapport, sous la direction du Président du SBSTA et avec la participation d'experts nommés par le GIEC, avant sa seizième session, sous réserve que les fonds nécessaires soient disponibles; et

b) D'élaborer un rapport sur cet atelier que le SBSTA examinera à sa seizième session.

5. Le SBSTA a décidé d'examiner, à sa seizième session, le rapport sur l'atelier susmentionné et les informations contenues dans les communications, en vue de recommander un projet de décision sur cette question que la Conférence des Parties pourrait adopter, selon qu'il conviendra, à sa huitième session.

6. Le SBSTA a reconnu que les résultats du troisième rapport d'évaluation devaient être diffusés aux niveaux régional et sous-régional dans le contexte de l'article 6 de la Convention: Éducation, formation et sensibilisation du public.

7. Le SBSTA a demandé au secrétariat de faire rapport à sa seizième session sur la diffusion de l'information figurant dans le troisième rapport d'évaluation, comme il est demandé au paragraphe 6 ci-dessus.

8. Le SBSTA a prié instamment les Parties, en qualité de gouvernements représentés au GIEC, d'intensifier leur action pour accroître le nombre d'experts de pays en développement dans toutes les activités du Groupe. Le SBSTA a prié le secrétariat de déterminer comment améliorer encore le renforcement des capacités en matière de recherche sur les changements climatiques et leurs conséquences pour les pays en développement. Le SBSTA a demandé aussi au secrétariat de poursuivre la coopération avec le GIEC par le truchement du Groupe de travail

commun afin d'aider les experts de pays en développement à participer activement et efficacement aux activités du GIEC. Il a aussi demandé au secrétariat de communiquer les résultats au SBSTA à sa seizième session.

9. Le SBSTA a décidé de recommander un projet de décision sur cette question pour adoption par la Conférence des Parties à sa septième session. (On trouvera le texte de cette décision sous la cote FCCC/SBSTA/2001/L.17/Add.1.)

-----